

JOURNAL DE FRANCE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRINX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 15 fr. 50. — Six mois, 28 fr. — Un an, 50 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

PRINX DES INSERTIONS
Annonces: la ligne, 25 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.

ROUBAIX, 19 MAI 1884

DEUX CONVENTIONS

La presse et le public commencent à se montrer fort étonnés de la précipitation avec laquelle a été signé le traité de Tien-Tsin. Cette précipitation et la renonciation de notre gouvernement à toute indemnité pécuniaire, après que les feuilles officieuses avaient présenté cette indemnité comme la condition sine qua non, rigoureuse, indispensable, d'un traité avec la cour de Pékin, causent une vive surprise et un grand déappointement.

On s'est félicité tout d'abord de voir l'aventure tonkinoise terminée et la perspective d'une guerre avec la Chine écartée. Mais ensuite l'étonnement a repris le dessus; on a réfléchi: on a examiné; on a comparé le traité Fournier avec le traité Bourée; on s'est aperçu qu'il n'y avait point de différence entre les deux, ou, pour parler plus exactement, que les différences étaient à l'avantage du traité Bourée. Ce n'est pas nous qui le disons. Les feuilles républicaines se livrent sur ce sujet à une polémique des plus instructives. Une d'elles, la Vérité, place l'un à côté de l'autre le texte des deux conventions, et elle établit d'une façon péremptoire que nous n'obtenons après la guerre aucun des avantages qui nous aient été garantis auparavant.

Il y a plus: le cosignataire de la convention Bourée, le vice-roi Li-Hung-Chang, est le même que le cosignataire de la convention Fournier. Or, Li-Hung-Chang était suspect de manquer de franchise par M. Ferry, quand il signait avec M. Bourée, et il est proclamé par le même M. Ferry, le meilleur ami de la France, quand il traite avec M. Fournier. Ainsi, notre ambassadeur a été déshonoré et rappelé, et nous avons dû soutenir une guerre dispendieuse pour arriver à nous estimer bienheureux d'obtenir, après tant d'efforts, ce que nous aurions pu avoir sans qu'il nous en coûtât tant d'hommes et tant de millions. On se demande à quelle pensée a obéi M. Ferry. En exposant que le président du conseil s'était hâté de signer la paix, afin de profiter de la satisfaction de cette nouvelle pour enlever le vote de la révision, M. Weiss a donné une explication qui doit être la vraie. Dans tous les cas, il y a une chose certaine, c'est que les intérêts, le sang et l'or de la France ont été honteusement sacrifiés aux combinaisons politiques ou autres de M. Jules Ferry; voilà ce qui ressort de ce fait écrasant pour le président du Conseil et pour ses collègues: que nous obtenons à peine par la Convention Fournier, ce que le traité Bourée nous assurait avant la guerre. C'est aux députés indépendants à rechercher maintenant quels tripotages politiques ou financiers cache cette manœuvre et à faire connaître en vue de quelles combinaisons ont été sacrifiés les soldats et les millions de la France.

LETTRES DE ROME

Le Français a reçu de Rome une intéressante lettre portant la date du 14 mai 1884. Nous en extrayons ce qui suit:
« On m'assure que Léon XIII prépare en ce moment un document concernant la presse catholique. Quel sera l'esprit qui inspirera ce nouveau acte du Saint-Père, il est facile de le deviner. Voici à ce sujet une anecdote dont je vous garantis l'authenticité. Dernièrement le Pape

recevait un personnage ecclésiastique éminent. Le Saint-Père vint à parler de l'attitude de certains journaux catholiques, et il s'exprima textuellement en ces termes: « Il y a des journaux en Espagne qui posent le dilemme suivant: ou franc-maçons ou carlistes. Non, cela ne doit pas être. L'Eglise est plus large qu'un parti. » Cette parole n'est, du reste, que la confirmation de tous les actes et de tous les documents de Léon XIII, relativement à cette importante et délicate question des rapports de l'Eglise avec les gouvernements.

On annonce un nouveau consistoire pour le mois de juin prochain. Il y aurait huit nouveaux cardinaux, entre autres deux Français qui seraient les archevêques de Sens et de Reims. Toutefois, je crois savoir que des négociations sont encore pendantes à ce sujet entre le Vatican et Paris. Le Saint-Siège ne créera de nouveaux cardinaux français que si le gouvernement s'engage formellement à rétablir l'indemnité allouée aux cardinaux et qui, vous le savez, a été supprimée. Quant au choix des personnes, il paraît définitivement fixé. Il y aurait quatre cardinaux italiens pris à Rome parmi les prélats occupant les postes archiépiscopaux. Les deux autres cardinaux seraient autrichiens.

Vous avez annoncé la nouvelle note pontificale adressée par le secrétaire d'Etat aux nonces apostoliques. Dans cette seconde note, le Saint-Siège déclare formellement qu'il ne veut pas de transaction avec le gouvernement italien. Je sais qu'à la Propagande, surtout parmi les employés subalternes, on aurait été disposé à accepter un accommodement avec le gouvernement, mais le Vatican s'est déclaré énergiquement contraire à toute compromission, et, au point de vue de la logique, comme au point de vue de la dignité de la Propagande, il a parfaitement raison.

Le Pape a nommé dernièrement une commission pour fonder des cercles catholiques d'étudiants dans les principales villes d'Italie. La fondation d'un de ces cercles à Naples a donné lieu à de graves désordres. Les étudiants radicaux ont insulté le recteur qui avait assisté à l'inauguration de ce cercle, et l'université a dû être fermée. Le gouvernement a eu le sagesse de prendre la défense du recteur. Généralement la gent étudiante en Italie ne vaut pas grand-chose. Le plus grand nombre des étudiants sont libre-penseurs et matérialistes. Les catholiques sont dans la plupart des universités une petite minorité. A Rome, les étudiants italiens s'occupent beaucoup de politique, infiniment plus que leurs confrères de France ou d'Allemagne. En vérité, quand on voit ce qu'est en Italie la jeunesse dite studieuse, les perspectives sur l'avenir intellectuel et moral du jeune royaume ne sont pas brillantes.

Le non-papisme et les diplomates s'agitent beaucoup en vue de la prochaine conférence sur les affaires d'Egypte. L'Italie, vous le savez, brûle d'avoir sa part du gâteau oriental. L'organe officieux du cabinet, le Popolo romano conseille énergiquement au cabinet de revendiquer les droits d'Italie, et il lui conseille de jouer le rôle de médiateur et d'arbitre entre la France et l'Angleterre, — ni plus ni moins. M. Mancini a vu avoir fort à faire pour contenter ses compatriotes. S'il n'est pas plus heureux que précédemment, il peut s'attendre — comme précédemment — à une bordée de violentes récriminations. L'Italie est ainsi faite qu'il semble qu'on lui prend tout ce qu'elle n'obtient pas.

UN DÉMENTI

En réponse à un article où le Patriote de l'Ouest, organe de la préfecture de Maine-et-Loire, s'efforçait, contre toute vérité, de mettre Mgr l'évêque d'Angers en contradiction avec S. Exc. le nonce apostolique, l'Anjou publie le démenti catégorique que voici:

Sous ce titre: La cour de Rome et l'évêque d'Angers, le Patriote de l'Ouest publie ce matin un article qui mélangé à deux renseignements exacts des allégations absolument erronées. Il est vrai de dire que, sur le désir manifesté par Mgr l'évêque d'Angers, S. Exc. le nonce apostolique est intervenu dans l'affaire de la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse. Le représentant d'une question qui touche si directement aux rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Il est encore vrai que l'affaire est en voie d'arrangement, bien que des articles comme celui du Patriote ne soient pas de nature à faciliter les négociations. Mais tout est absolument faux: 1° que le nonce aposto que ait blâmé ou critiqué en aucune façon un acte quelconque de Mgr l'évêque d'Angers. Il ne pouvait pas le faire et il ne l'a pas fait, parce que la procédure suivie par Mgr Freppet était de tout point conforme à la loi civile et au droit canonique. 2° que Mgr l'évêque d'Angers se soit trouvé un seul instant en désaccord avec S. Exc. le nonce apostolique, les conditions dans lesquelles devra se terminer une affaire qui, sans les commentaires malveillants d'une certaine presse, eût été des plus ordinaires.

Il n'est pas moins faux: 3° que Mgr l'évêque d'Angers se soit montré en toutes circonstances absolument inflexible. Le nonce apostolique n'a aucune reddition, ni à aucune vérification de comptes, notre éminent évêque s'est toujours déclaré prêt à présenter au ministère des cultes un état de situation aussi complet que possible (lettre à M. Martin-Fouillée en date du 4 août 1883 et publiée dans les journaux); et il lui a soumis un simple désir exprimé ces jours derniers, un peu tardivement il est vrai, pour envoyer immédiatement au ministère les douze comptes-rendus avec un état de situation certifié exact et véritable. Quant aux dispositions à prendre pour terminer toutes choses à l'amiable, on comprend que nous tenions à garder sur ce point la réserve la plus complète. Nous ne voulons pas imiter ceux qui, dans le but de faire échouer les négociations, lancent dans le public des articles comme celui du Patriote. En attendant que l'avenir vienne leur don-

ner un démenti, ils peuvent être certains d'une chose, c'est qu'ils prêtent au représentant du Saint-Siège une attitude et un langage absolument contraires à la vérité.

LE PROCÈS KRASZEWSKI

La justice française a été mise en cause à propos d'une descente judiciaire chez M. le baron Erlanger par la lettre du prince de Bismarck, et dans des termes qui nécessitent une réponse. Les journaux judiciaires de Paris, la Gazette des Tribunaux et le Droit, publient la note suivante, qui émane probablement du parquet de la Seine, et qui, en tout cas, nous paraît irréfutable.

Dans un document officiel, lu devant le tribunal criminel de Leipzig, à l'occasion du procès intenté pour crime de haute trahison à M. Kraszewski, il est dit que: « Lorsque la nouvelle de l'arrestation de Kraszewski fut connue à Paris, le général Thibaudin, alors ministre de la guerre, fit faire une descente judiciaire chez le baron Erlanger, sous le prétexte de sa complicité dans les affaires de l'Union générale, mais en réalité parce qu'on le soupçonnait d'être un agent allemand. »

Cette assertion est absolument inexacte. Les perquisitions effectuées chez M. Erlanger n'ont été motivées que par des inculpations de droit commun, indépendantes de l'affaire de l'Union générale; elles ont eu lieu à la suite d'une action correctionnelle intentée par des parties civiles, pour escroqueries et pour conventions de tous les conservateurs en vue des élections législatives.

Les perquisitions effectuées chez M. Erlanger n'ont été motivées que par des inculpations de droit commun, indépendantes de l'affaire de l'Union générale; elles ont eu lieu à la suite d'une action correctionnelle intentée par des parties civiles, pour escroqueries et pour conventions de tous les conservateurs en vue des élections législatives.

Cette dernière phrase, qui a du reste son importance, ne figure pas dans le communiqué de la Gazette des Tribunaux.

REVUE DE LA PRESSE

Il y a déjà plusieurs jours, M. Paul de Cassagnac a fait appel, dans le Matin, à l'union de tous les conservateurs en vue des prochaines élections législatives. Cette proposition a rencontré chez nos confrères de la presse conservatrice l'accueil favorable qu'elle méritait. Toutefois, certaines objections portées sur des questions de détail ont été soulevées. Il s'en est suivi un échange d'observations formulées de part et d'autre — avons-nous besoin de le dire? — sur le ton de la plus parfaite courtoisie.

M. Paul de Cassagnac écrit ce matin, dans le Pays, les lignes suivantes qui résument le débat et en sont comme la conclusion: La vérité est que nous avons également besoin des uns des autres. Laissons donc de côté les questions irritantes, ne nous imposons pas des conditions inacceptables; prenons les difficultés de l'heure présente, une après l'autre et non pas toutes ensemble; occupons-nous des élections générales d'abord, puis nous verrons ce que nous pourrions faire de la France ensuite si toutefois il reste encore quelque chose de la France!

Le Moniteur universel, ce journal si sage, d'un si bon esprit, résume admirablement la pensée qui doit être la nôtre à tous, quand il dit: Restons sur le terrain électoral, ou nous nous sommes si heureusement rencontrés. Continuons d'y associer nos efforts, sans perdre le flanc aux accusations insidieuses de nos adversaires. L'entente entre les conservateurs existe, elle subsistera. Oui, restons sur le terrain électoral. Et si l'idée d'un comité central ne prévaut pas, nous aurons au moins eu la satisfaction de voir qu'après des malentendus plus apparents que réels, toute la presse conservatrice s'accorde pour traverser fraternellement l'heure périlleuse et difficile des élections prochaines. Et qu'importe, après tout, que ce soit par un moyen ou par un autre, qu'on s'entende, pourvu qu'on s'entende!

EN CORSE M. Pierre Giffard continue, dans le Figaro, la publication de ses intéressantes chroniques sur l'état des esprits en Corse. Il suppose un village d'une centaine de maisons. Comme dans tout village corse, deux partis s'y disputent naturellement la prédominance. Pourquoi? C'est très simple: Parce que celui des deux partis qui gagne les élections, comme on dit, opprime l'autre. L'évêque de Corse se réveille dans la persécution éternelle de son adversaire. Parce que l'idéal est de se trouver dans le parti qui triomphe et non dans celui qui a le dessous, la guerre sourde, implacable à tous les instants, remplace pour ces cent hommes toutes les passions qui nous agitent d'ordinaire.

Il n'y a pas de politique, là. C'est bon pour Bastia et Ajaccio, la politique. Ces deux camps ne sont ni orléanistes, ni légitimistes, ni opportunistes, ni radicaux; ils sont administratifs ou indépendants. C'est-à-dire que le premier camp est pour le

préfet, pour le juge de paix, pour les agents du pouvoir, en un mot, qui donnent des places aux élus, distribuent des faveurs aux autres, tandis que le second est hostile à tous ces gens-là, parce qu'il n'a pas le pouvoir pour son compte, bien entendu, et qu'il le regrette.

Ceux de ces cent hommes qui ont la majorité, qui gagnent les élections, nomment le maire. Et alors le maire, suivi par son parti, règne, gouverne, absolument comme le chef sauvage d'une tribu. Malheur aux vaincus! Les préservateurs vont tomber du comble des nues, sur leurs chères, sur leurs berges. Quand les soldats passeront par le village, les billets de logement seront pour eux; les partisans du maire n'en auront pas. A la répartition des impôts, toutes les charges pèseront sur eux, au bénéfice des autres. S'ils ont besoin de pièces signées, le maire les leur refusera, sous vingt prétextes. En un mot, ils seront traqués, pressurés sans merci. On imagine sans peine, alors, que le jour des élections arrivé, chacun cherche à former la majorité, pour avoir le pouvoir, pour commander, pour avoir le dessus, ou plus simplement pour ne pas avoir le dessous. C'est une concurrence vitale, un struggle for life que l'on a vu se produire maintes fois.

Comprenez-vous maintenant pourquoi le Corse aimerait mieux tout perdre que de perdre son droit électoral? Une femme me disait hier avec un soupir: — Nous avons gagné les élections! C'est donc à notre tour de commander! Enfin! Et alors, pour arriver à triompher au scrutin, il est parti de ruse, de fraude, que le paysan corse n'emploie, au vu et au su de l'administration, qu'il encourage.

De là, toutes ces roderies électorales qui, ces jours-ci encore, m'ont confondu quand on m'en a fait toucher du doigt. Ici, c'est la fameuse urne à double fond; là, c'est le bulletin taché d'huile. Tout bulletin maculé étant nul de par la loi, le maire se fait apporter, pendant le scrutin, une assiette de bégnets. Chaque fois qu'un bulletin du camp opposé se présente, il prend de la main droite, côté des bégnets. Autant de bulletins nuls. Car on vote à bulletin ouvert, que dis-je, à liste ouverte, à la porte de son domicile. L'électeur arrive, surveillé par toute la commune, hommes, femmes et enfants. Il prend le bulletin ostensiblement des mains de son corréligionnaire politique et va le déposer délibérément dans l'urne.

Maïs le maire, s'il est du camp opposé, est si malin que le bulletin est aussitôt escamoté, par mille procédés ingénieux qu'il serait trop long d'énumérer. Dans tel village, le maire, voyant que son parti ne peut avoir la majorité, abandonne l'urne et s'en va se coucher. C'est le gendarme qui la prend et va la déposer chez son brigadier.

Dans tel autre, le maire et les adjoints, déclarant que leur parti va être battu, se présentent malades le jour du vote. L'i le maire installe le scrutin dans un grenier en haut d'une échelle de menuiserie et défend à ses électeurs de monter autrement qu'un à un. Là, il emploie, pour contrôler les noms des électeurs, une liste sur laquelle il y a dix ou douze omissions volontaires, ce qui lui permet de refuser le vote.

Ailleurs, le vote s'ouvre au bruit des fusils qu'on arme; car il va de soi que cet état de guerre amènera fatalement le drame si connu de la vendetta. Les électeurs sont groupés face à face, l'arme au pied. La femme du maire, effrayée, emporte l'arme sous son tablier et empêche ainsi le scrutin d'avoir lieu. L'histoire de Campitello, que je jetais en copie hier à Bastia, est célèbre. Depuis cinquans, les 95 électeurs de Campitello n'ont pu avoir de municipalité. Le parti n° 1 compte cinquante bulletins ou fusils, ce qui revient au même; le parti n° 2 en compte seulement quarante-cinq. Néanmoins les quarante-cinq n'ont jamais voulu permettre aux cinquante de prendre le pouvoir. Six fois ils ont interrompu les élections à coups de fusil, depuis 1879. L'an dernier, il y a eu bataille rangée: deux morts et cinq ou six blessés, des misères, quoi! Le village corse en voit bien d'autres.

Commission de fois et qu'on le vaillat avancer la pendule, faire voter des Luquois, faire disparaître les bulletins du parti adverse alors que ledit parti avait fait constater son vote individuellement, par huisserie et par-devant notaire; enfin, ce qui peut être considéré comme le comble, faire voter des morts!

Voilà toute la vie électorale de la Corse. Ce n'est pas une vie; c'est un véritable enfer! Et il faut moins s'étonner, après cela, si les coups de fusil sont l'accompagnement ordinaire des élections dans la vie aussi peu privilégiée que le point de vue administratif.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 18 mai. Election des municipalités. Angers. — Sont élus: maire, M. Maillé, député; adjoints, MM. Bouhier, Prieur, Trouillet. Rouen. — Deux anciens adjoints ne sont pas élus. Rochefort. — M. Parat est réélu maire; MM. Charron et Roche, élus adjoints, appartenant tous deux à l'Union républicaine. Nantes. — Par 24 voix contre 12 bulletins blancs, M. Colombel est réélu maire; six adjoints républicains sont élus. Une foule nombreuse se pressait dans la salle des séances. Cherbourg. — M. Emmanuel Lias est élu maire. Lyon. — M. Gajlleton a été réélu par 31 voix, contre 18 sur 49 présents. Mâcon. — Deux membres du parti union républicain, ont refusé les fonctions de maire; la nouvelle municipalité appartient au parti radical. — Sont élus: Maire, M. Landouche, ancien grandeur de justice de paix; adjoints, MM. Chamuelan, avocat de Pradon, ancien moutonnier du chemin de fer.

Montpellier. — L'ancienne municipalité oppositiste est réélue. Après l'élection qui s'est faite ce soir, à neuf heures, une manifestation populaire s'est déroulée devant la préfecture. Orléans. — M. Sanglier est réélu maire à l'unanimité; tous les adjoints élus sont républicains. L'ouverture du concours régional, sous la présidence de M. Gobery, a été très brillante. Toutes les Sociétés de gymnastique et une foule considérable y assistaient. Toulouse. — Aujourd'hui, a eu lieu une séance publique au Capitole pour la nomination de la nouvelle municipalité: M. Sirven, manufacturier, a été élu maire, MM. Platon, Canton, Mabillet, Buis, Doublon, Comte, le cadet, ont été nommés adjoints. Tous font partie de l'Union républicaine. Le voyage de M. Raynal. Le voyage de M. Raynal vient de faire au Havre, paraît-il, un tour de France, comme premier résultat, un surcroît de jalousie entre cette ville et Rouen.

Le voyage de M. Raynal. Le voyage de M. Raynal vient de faire au Havre, paraît-il, un tour de France, comme premier résultat, un surcroît de jalousie entre cette ville et Rouen. Au cours du dîner, que le maire du Havre a offert hier à M. Raynal, on assure que ce dernier aurait accordé aux Havrais plus qu'il n'a promis aux Rouennais. Il aurait été question d'un emprunt de vingt millions ou d'une combinaison financière entre la ville, la chambre de commerce et l'Etat, qui permettrait l'achèvement des travaux du port du Havre. Quant aux Rouennais, ils n'ont pu obtenir que des promesses.

Contre-projet à la loi militaire. On doit distribuer, mardi prochain, aux députés, un contre-projet à la loi militaire qui émane de M. Margaine, le président démissionnaire de la commission de l'armée. M. Margaine présente un système qui maintient une durée de cinq années pour le service actif, avec les dispositions existantes pour la durée du séjour dans la réserve et l'armée territoriale. L'innovation consiste à dispenser partiellement les jeunes gens qui, reconnus aptes aux services, justifient d'une instruction militaire préparatoire acquise antérieurement au tirage au sort. Les conditions et les limites de ces dispenses seraient définies par un règlement d'administration publique. Dans aucun cas, la dispense ne pourra réduire à moins d'une année la durée du service actif. Enfin, les dispenses ne peuvent jamais être accordées à titre de libération définitive du service.

M. Harmand. Il paraît que le docteur Harmand, notre ex-commissaire civil au Tonkin, n'est déjà plus satisfait de son traitement de disponibilité. Et cependant ce traitement est respectable, puisqu'il s'élève actuellement à 15,000 fr.

Le monument des fédérés. Le Comité général du monument des fédérés, réuni hier en assemblée plénière, a invité les conseillers municipaux, membres du comité, Vaillant, Chabert, Pichon et Amouroux, à sommer le conseil municipal de compléter son vote du 23 décembre 1883, en faisant élever aux frais de la ville le monument qui a été consacré à la sépulture des fédérés.

Les obligations tunisiennes. On annonce qu'il a été signé avant-hier à Paris, entre M. Cambon, ministre résident de France à Tunis, représentant le gouvernement tunisien, et un syndicat, dans le Comptoir d'Escompte, la Société générale et la maison Rothschild, un contrat relatif à la conversion des 4 0/0 des Obligations tunisiennes.

Malade du duc d'Annam. Le duc d'Annam est, comme nous l'avons dit hier, à Chantilly, une attaque de goutte, à la suite de laquelle il a dû quitter la chambre.

Mort de la princesse Murat. La princesse Joachim Murat, dont nous avons annoncé la mort, a succombé samedi soir, à 5 heures, à la maladie dont elle souffrait depuis longtemps.

Le Congrès catholique. Après la clôture du congrès catholique, qui a eu lieu ce matin, une foule immense dans laquelle on remarquait un nombre considérable d'ouvriers, s'est rendue en pèlerinage dans l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. Le salut a été donné dans la chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Victoires. Enfin, un grand banquet a réuni à l'Hôtel Continental les membres du Congrès. Des brillantes discours ont été prononcés par MM. Koller et Ches-

nelong, aux applaudissements répétés de l'auditoire. La « Propagande » en Hollande. Une députation de sénateurs et de députés catholiques s'est présentée hier matin, au ministre des affaires étrangères à La Haye. Elle venait protester contre les intentions du gouvernement hollandais dans l'affaire dite « de la Propagande de la foi. » Le ministre a promis que le gouvernement s'occuperait activement de cette question.

Inondation en Algérie. Une trombe d'eau, qui s'est abattue aujourd'hui, sur la région a causé de nombreux dégâts. Deux femmes ont péri, entraînées par un torrent. La ligne du chemin de fer de Mascara a été coupée aux kilomètres 133, 135 et 144. Le service s'est effectué par transbordement. On ne signale pas d'accident de personnes.

Condamnation à mort. L'affaire de l'Espagnol Garrido, qui a assassiné de sept coups de couteau sa femme aliée avec son jeune enfant, dans la chambre où reposaient deux autres enfants, est venue, samedi, devant la cour d'assises de la Gironde. Garrido a été condamné à mort.

LE BUREAU D'UN AN ET LES CHAMBRES DE COMMERCE. — Une importante réunion a eu lieu jeudi dernier à la chambre de commerce de Paris. Trente-six chambres de commerce, celles de Paris, Lyon, Bordeaux, Amiens, Annouy, Avignon, Bayonne, Beaune, Pougues, Brest, Caen, Calais, Cherbourg, Clermont, Cognac, Dunkerque, Granville, Grenoble, le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Mâcon, Montpellier, Nancy, Orléans, Perpignan, Reims, Rennes, Roubaix, Rouen, Saint-Malo, Saint-Quentin, Toulouse, Tours, Troyes, avaient envoyé des délégués; quinze autres chambres avaient adhéré d'avance aux résolutions que l'on allait discuter, et qui leur avaient été soumises.

Déjà, le 10 mai dernier, la chambre de commerce de Roubaix avait adressé au ministre du commerce plusieurs lettres en réponse à différentes questions sur lesquelles M. Hérisson avait désiré connaître son opinion. Jeudi dernier, la chambre de commerce de Roubaix était représentée à Paris par deux de ses membres, MM. Jean-Baptiste Scropel-Roussel et Henri Mathon.

La chambre de commerce de Lille était représentée par son président et un autre de ses membres. Il s'agissait d'une pétition à adresser au gouvernement contre la suppression du volontariat d'un an, au nom des intérêts vitaux du commerce et de l'industrie.

Le bureau a été constitué ainsi: Président, M. Diets-Monin, sénateur, président de la chambre de commerce de Paris; assesseurs: M. Sevenne, président de la chambre de commerce de Lyon; M. Lalande, député, président de la chambre de commerce de Bordeaux.

Une protestation contre la suppression du volontariat a été votée. Nous en reproduisons les considérants: « Considérant qu'il est nécessaire de concilier l'intérêt militaire avec les grands intérêts du pays, et de maintenir les forces productives de la France; « Considérant que l'obligation d'un service militaire de trois ans, imposé indistinctement à tous les jeunes Français, nous placerait dans une situation d'infériorité vis-à-vis des nations voisines, avec lesquelles nous sommes en concurrence; « Qu'en dehors même de l'Angleterre, de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande, dont la législation militaire comporte des facilités exceptionnelles, le service militaire est réduit à une année, en Allemagne, en Autriche et en Italie pour les jeunes gens qui remplissent des conditions spéciales d'instruction; « Que, dans ces conditions, l'immigration des jeunes étrangers venant de France pour s'y livrer au commerce serait favorisée au détriment de nos nationaux, dont ils prendraient la place vacante; « Que le service militaire uniforme de trois ans créerait, même à ceux qui se destinent au commerce et à l'industrie, une situation plus grave que celle faite aux jeunes gens voués aux carrières libérales, ces derniers n'étant pas accessibles aux étrangers; « Les délégués des chambres de commerce estiment que des dispositions légales devraient être prises en vue de déterminer les conditions d'une réduction de temps de service à une année pour les jeunes gens qui remplissent les conditions prévues par les lois des 17 juillet 1872 et 31 décembre 1875, et qui, après cette année de service, justifieront d'une éducation militaire suffisante. »

Cette pétition a été remise vendredi soir à M. le ministre du commerce, et hier samedi à M. le président du conseil, à cause de l'importance de la discussion de la loi sur le recrutement. Elle a été en outre envoyée aux 20 chambres de commerce qui, sur 80, n'étaient pas représentées à la réunion de jeudi.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE VOLONTARIAT D'UN AN ET LES CHAMBRES DE COMMERCE. — Une importante réunion a eu lieu jeudi dernier à la chambre de commerce de Paris.

Trente-six chambres de commerce, celles de Paris, Lyon, Bordeaux, Amiens, Annouy, Avignon, Bayonne, Beaune, Pougues, Brest, Caen, Calais, Cherbourg, Clermont, Cognac, Dunkerque, Granville, Grenoble, le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Mâcon, Montpellier, Nancy, Orléans, Perpignan, Reims, Rennes, Roubaix, Rouen, Saint-Malo, Saint-Quentin, Toulouse, Tours, Troyes, avaient envoyé des délégués; quinze autres chambres avaient adhéré d'avance aux résolutions que l'on allait discuter, et qui leur avaient été soumises.

Déjà, le 10 mai dernier, la chambre de commerce de Roubaix avait adressé au ministre du commerce plusieurs lettres en réponse à différentes questions sur lesquelles M. Hérisson avait désiré connaître son opinion. Jeudi dernier, la chambre de commerce de Roubaix était représentée à Paris par deux de ses membres, MM. Jean-Baptiste Scropel-Roussel et Henri Mathon.

La chambre de commerce de Lille était représentée par son président et un autre de ses membres. Il s'agissait d'une pétition à adresser au gouvernement contre la suppression du volontariat d'un an, au nom des intérêts vitaux du commerce et de l'industrie.

Le bureau a été constitué ainsi: Président, M. Diets-Monin, sénateur, président de la chambre de commerce de Paris; assesseurs: M. Sevenne, président de la chambre de commerce de Lyon; M. Lalande, député, président de la chambre de commerce de Bordeaux.

Une protestation contre la suppression du volontariat a été votée. Nous en reproduisons les considérants: « Considérant qu'il est nécessaire de concilier l'intérêt militaire avec les grands intérêts du pays, et de maintenir les forces productives de la France; « Considérant que l'obligation d'un service militaire de trois ans, imposé indistinctement à tous les jeunes Français, nous placerait dans une situation d'infériorité vis-à-vis des nations voisines, avec lesquelles nous sommes en concurrence; « Qu'en dehors même de l'Angleterre, de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande, dont la législation militaire comporte des facilités exceptionnelles, le service militaire est réduit à une année, en Allemagne, en Autriche et en Italie pour les jeunes gens qui remplissent des conditions spéciales d'instruction; « Que, dans ces conditions, l'immigration des jeunes étrangers venant de France pour s'y livrer au commerce serait favorisée au détriment de nos nationaux, dont ils prendraient la place vacante; « Que le service militaire uniforme de trois ans créerait, même à ceux qui se destinent au commerce et à l'industrie, une situation plus grave que celle faite aux jeunes gens voués aux carrières libérales, ces derniers n'étant pas accessibles aux étrangers; « Les délégués des chambres de commerce estiment que des dispositions légales devraient être prises en vue de déterminer les conditions d'une réduction de temps de service à une année pour les jeunes gens qui remplissent les conditions prévues par les lois des 17 juillet 1872 et 31 décembre 1875, et qui, après cette année de service, justifieront d'une éducation militaire suffisante. »

Cette pétition a été remise vendredi soir à M. le ministre du commerce, et hier samedi à M. le président du conseil, à cause de l'importance de la discussion de la loi sur le recrutement. Elle a été en outre envoyée aux 20 chambres de commerce qui, sur 80, n'étaient pas représentées à la réunion de jeudi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 19 mai, minuit 40. La pression barométrique est de 759 mm à Douvres.

756 à Biarritz. 765 à Clermont. 768 à Brest. 768 à Nice. Une dépression orageuse persiste sur l'Espagne et s'étend sur la France centrale.

Une autre existe en Allemagne. Temps probable: vent d'entre Nord et Est, averses orageuses par instants. Baissée de température.